

Syndicat Mixte
du SCoT du Roannais

Décision n°2025-05 du 8 avril 2025

63, rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

N°DP 2025-05

Marchés publics

Marché d'assistance à
maîtrise d'ouvrage dans le
cadre de la concertation
publique pour l'élaboration
du SCoT du Roannais

Tranche ferme

Le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Roannais,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°227, en date du 29 décembre 2021, portant modification des statuts du SYEPAR valant extension du périmètre et changement de dénomination en Syndicat Mixte du SCoT du Roannais ;

Vu la délibération du 22 mars 2023 relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Roannais et la définition des modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Comité syndical du 5 février 2025 accordant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la concertation publique, dans la limite de 40 000 € HT ;

Considérant que le Syndicat Mixte du SCoT du Roannais souhaite recourir à un prestataire spécialisé dans la concertation publique dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT du Roannais ;

Considérant que cette mission comporte :

- Une tranche ferme : Conception et animation de trois réunions publiques en 2025 pour sensibiliser aux défis d'aménagement du territoire et aux orientations stratégiques du SCoT du Roannais (PAS).
- Une tranche optionnelle : Animation d'un forum des élus en 2026 et d'une réunion publique pour finaliser le projet de SCoT et renforcer l'adhésion des citoyens et des élus.

Considérant qu'une consultation a été lancée le 6 février 2025 dans le cadre d'une procédure adaptée sans publicité en raison de son montant ;

Considérant que quatre offres ont été reçues et analysées au regard des critères définis dans la consultation ;

Considérant que l'offre de la société NALISSE a été retenue comme étant la plus avantageuse au regard des critères de sélection ;

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20250408-DP_2025_05-AU

Accusé certifié exécutoire

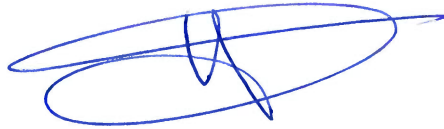
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025

DÉCIDE

- D'approuver le marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la concertation publique pour l'élaboration du SCoT du Roannais avec la société NALISSE, dont le siège social est situé 16 rue Alexandre Bérard, 01 500 AMBERIEU-EN-BUGEY ;

- De préciser que ce marché est conclu un montant de 14 000 € HT, soit 16 800 € TTC pour la tranche ferme et de 10 400 € HT, soit 12 480 € TTC pour la tranche optionnelle, auquel s'ajoutent les prix unitaires complémentaires éventuels suivants dans la limite de 1 600 € HT par tranche ;
 - Intervention Expert, Chef de projet : 800,00 € HT
 - Coût réunion supplémentaire : 400 € HT
- De dire que la tranche ferme du marché débutera à compter de sa notification pour une durée de 18 mois et que la tranche optionnelle pourra être affermie à compter de la fin de la tranche ferme ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au compte 202 de la section d'investissement.

Par délégation du Comité syndical
Délibération n° DCS 2025-04 du 5 février 2025
Le Président,
Hervé DAVAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254201387-20250408-DP_2025_05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025